



SPPPI ESTUAIRE de l'ADOUR

Réunion Plénière

22 juin 2016

CCI Bayonne Pays Basque



Ordre du jour

- AG ASPPPI

 - Présentation du rapport moral - vote

 - Présentation du rapport financier - vote

 - Désignation du bureau - vote

- Etat d'avancement de l'Etude de zone

 - Rappel des phases 1 et 2

 - Marché pour l'achèvement des travaux-phase 3,4 et 5

- TURBOMECA

 - Le projet CAP 2020

- CELSA France

 - Le projet de laminoir

 - Les principaux enjeux environnementaux et leur suivi

 - Le planning de construction

- Questions diverses



Association SPPPI Estuaire Adour

- Assemblée Générale de l'ASPPPI
 - Présentation du rapport moral - vote
 - Présentation du rapport financier - vote
 - Désignation du bureau - vote



Rapport moral 2015

En 2015, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

- 5 réunions du Bureau : 02/02/2015, 29/04/2015, 16/09/2015, 25/11/2015 et 15/12/2015
- 2 réunions de l'Assemblée Plénière : 4/03/2015 et 24/06/2015
- 2 réunions du COS : 10/02/2015, 9/04/2015
- 2 réunions du GT Nuisances : 2/02/2015 et 16/06/2015
- 15 réunions préparatoires (Présidente + Animation)



Rapport moral 2015

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

Plénière du 4/03/2015

Etat d'avancement de l'Etude de zone

COS du 10/02

Fonctionnement du SPPPI Estuaire Adour

Commande pour la mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015

Proposition pour la mise en place d'un dispositif de gestion des plaintes

Accueil Mairie Boucau et MAISICA : suite donnée au demandes de riverains

Groupe de travail animé par la CCI Bayonne Pays Basque avec la collaboration des sites industriels : suite donnée à la demande de la Mairie d'Anglet

Point sur l'actualité portuaire

Bilan des trafics et situation économique

Bilan des activités industrielles

Avancement des projets d'aménagements

Questions diverses

Point sur les dossiers de dépollution en cours

Etat d'avancement du dossier CLIC de suivi du PPRT de LBC



Rapport moral 2015

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

Plénière du 24/06/2015

Présentation du projet laminoir – CELSA France

AG ASPPPI

Présentation du rapport moral - vote

Présentation du rapport financier - vote

Désignation du bureau - vote

Etat d'avancement de l'Etude de zone

Bilan des phases 1 et 2 par Bertin Technologies

Expertise sur les phases 1 et 2 par INERIS

Validation par le SPPPI Estuaire de l'Adour

Retour d'expérience autres études de zone par INERIS

Point d'avancement de l'étude de zone globale - enjeux et calendrier prévisionnel par la DREAL (phases 3 et suivantes)

Procédure Fiche Alerte Nuisances

Proposition de procédure en cas de nuisances

Commande prestation informatique REZO 21 - vote

Mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015

Règlement acompte n°2 ECOSCOPE - vote

Questions diverses

Cartographie du port avec la localisation des emprises et pouvoirs de police



Rapport moral 2015

L'année 2015 a été largement consacrée à l'EDZ notamment à la validation des phases 1 et 2 et à la préparation de la consultation pour les phases 3, 4 et 5



Rapport moral 2015

**→ Vote du Rapport moral ASPPPI
2015**



Rapport financier 2015

➤ **Le budget 2015 de l'ASPPPI est constitué par des ressources constantes**

ETAT	10000 €
REGION	10000 €
ACBA	7000 €
CCI BAYONNE PAYS BASQUE	5000 €
Communauté de Communes du Seignanx	3600 k€
PORT BAYONNE AVENIR	4000 €
LBC + CELSA France + TIMAC AGRO	6000 €

➤ **Les dépenses 2015 sont constituées de :**

➤ **Dépenses courantes**

ECOSCOPE	42000 €
SOGECA	1400 €
REZO 21	324 €

➤ **Dépenses exceptionnelles**

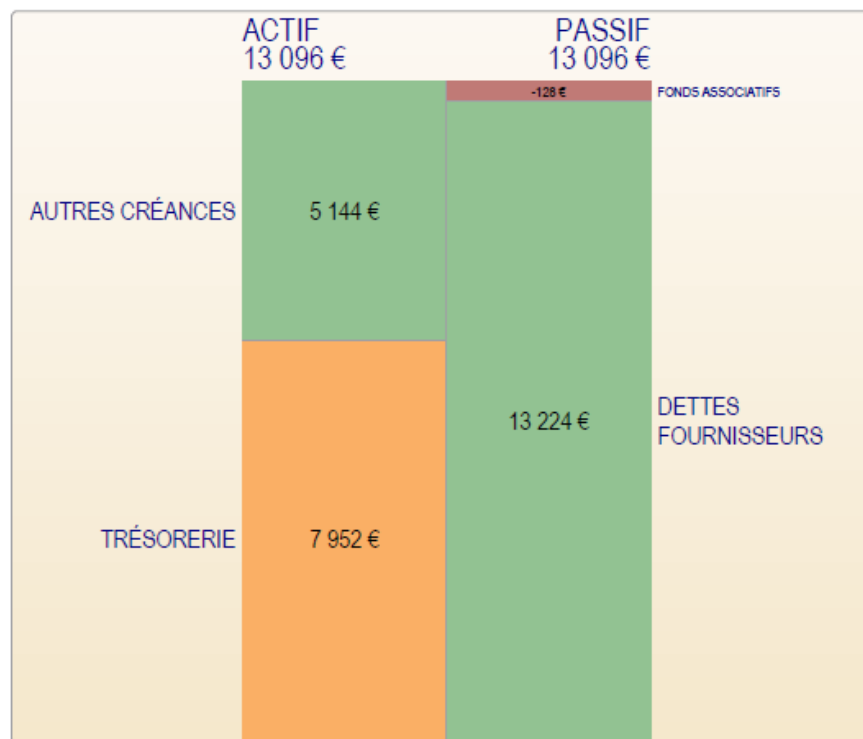
INERIS	3144 € (financé par convention ETAT AMO EDZ)
INERIS	5800 € (financé par la trésorerie du SPPPI sur année 2013-2014)

Rapport financier 2015

SARL SOGECA

2015

BILAN AU 31/12/2015



SARL SOGECA

2015

ACTIVITÉ GLOBALE

	2015	2014	Évolution
Ressources associatives	38 744 €	38 744 €	0%
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0%
Produits de fonctionnement	48 744 €	48 744 €	0%

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2015 se répartissent de la façon suivante :

- Projet SPPPI
 - Etat 10 K€
 - Région Aquitaine 10 K€
 - Agglomération Côte Basque Adour 7K€
 - Communauté des communes du Seignanx 3.6K€
 - CCI de Bayonne Pays Basque 5K€
- Projet Etude de Zone :
 - Etat / DREAL Aquitaine 3.14K€ .

-Les prestations vendues concernent les participations d'industriels débloquées sur factures.

Rapport financier 2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	10 000	20,52	10 000	20,52		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	38 744	79,48	38 744	79,48		
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits						
Produits d'exploitation	48 744	100,00	48 744	100,00		
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	55 838	114,55	42 835	87,88	13 003	30,36
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Charges d'exploitation	55 838	114,55	42 835	87,88	13 003	30,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06



Rapport financier 2015

→ Vote du Rapport financier ASPPPI 2015



Bureau SPPPI

Présidente : Marie-Ange THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau et Conseiller Communautaire Agglomération Côte Basque Adour

Secrétaire : Michel BOTELLA – Président de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne

Trésorier : Gérald PARRENO – Directeur de Maïsica de Bayonne (Port Bayonne Avenir)

Collège des collectivités territoriales

- Tarnos**
- Boucau**
- Bayonne**
- Anglet**
- ACBA**
- Communauté de Communes du Seignanx**
- Conseil Général des Pyrénées Atlantiques**
- Conseil Régional d'Aquitaine**



Bureau SPPPI 2016

Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées

- **Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne**
- **Pierre BOCCARDO – Association IDEAL**
- **Georges DAUBAGNA – Association SEPANSO 64**

Collège des Industriels

- **Gérald PARRENO - Maisica de Bayonne (Port Bayonne Avenir)**
- **Roland VIVANT – LBC Bayonne**
- **Pascal MARTY – CCI BAYONNE PAYS BASQUE**



Etude de Zone

➤ Etat d'avancement de l'Etude de zone

Rappel des phases 1 et 2

Marché pour l'achèvement de l'EDZ phase 3, 4 et 5

Etude de zone

Suite à des demandes récurrentes des collectivités portant sur l'impact sanitaire des nuisances perçues par les riverains, l'Etat a proposé, en 2012, de conduire une « étude de zone », démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux, et des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

Les objectifs de l'étude de zone

Etablir l'état des lieux des pollutions pour prendre des mesures adaptées en fonction de l'incidence sur la santé et la qualité de vie ;

Identifier et hiérarchiser des situations potentielles de risques préoccupants et les moyens de les gérer.

Les étapes réalisées

Phase 1 : État des lieux, Définition du schéma conceptuel des expositions (2013-2015)

Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts (2013-2015)

Le budget disponible 2016-2017 : 116 000 € TTC

- **L'achèvement de l'étude de zone : marché signé le 7 juin 2016 avec ANTEA Group**

Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux

Des mesures complémentaires dans l'environnement vont permettre d'évaluer l'état réel des milieux afin de caractériser ensuite l'exposition cumulée des populations liée à l'ensemble des sources locales et au bruit de fond.

Afin d'apporter les données nécessaires à la caractérisation des milieux d'exposition, compte-tenu des émissions et des enjeux identifiés et en complément des données déjà disponibles, plusieurs types de mesures seront réalisés :

- mesures de SO₂ dans l'air,
- mesures des poussières dans l'air
- mesures des métaux dans l'air,
- mesures de métaux dans les dépôts,
- mesures de métaux dans les sols.

Suite à l'inventaire des enjeux et aux résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique, plusieurs secteurs à investiguer 2 ont été identifiés.

Zone Industrialo-Portuaire (ZIP), rive droite (Boucau et Tarnos) – secteur A

Zone Industrialo-Portuaire (ZIP), rive gauche (Anglet) – secteur B

Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement

L'état actuel des milieux est qualifié sur la base des concentrations représentatives du bruit de fond local d'une part, et des valeurs de gestion (réglementaires ou non) d'autre part. Cette interprétation permet d'identifier parmi les milieux impactés, ceux qui :

- ne nécessitent aucune action particulière, c'est-à-dire permettant une libre jouissance des usages constatés sans exposer les populations à des risques préoccupants ;
- peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages constatés
- nécessitent la mise en place d'un plan de gestion complexe.

Cette phase permet de conclure sur la compatibilité des milieux avec les usages constatés en discernant les milieux et sur la nécessité ou non d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ciblée sur les substances, milieux et enjeux pertinents.

Etude de zone

Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Cette tranche conditionnelle est dépendante des conclusions de la phase 4, sera éventuellement mis en œuvre sur décision du SPPPI, après proposition du prestataire basée sur les résultats de l'IEM, dans un cadre défini : substances, milieux, voies d'exposition, populations considérées.

Dans ce cas, le prestataire réalisera une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires sur la base des résultats de mesures compilés pour la prestation^{°2.1}, selon la méthode décrite dans les guides « Guide pour la conduite d'une étude de zone » (INERIS, 2011) et « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires » (INERIS 2013).

La caractérisation des risques apportera les éléments pertinents pour :

- identifier les substances auxquelles les populations peuvent être exposées à des niveaux préoccupants pour leur santé ;
- identifier et hiérarchiser les voies d'exposition et les populations concernées ;
- comparer et hiérarchiser les contributions respectives aux risques des sources, polluants et /ou milieux de transfert ciblés.

La comparaison des risques attribuables permettra ainsi de hiérarchiser les mesures de gestion envisagées et d'anticiper leur efficacité.



Actualités portuaires

➤ **TURBOMECA CAP 2020**



Actualités portuaires

- CELSA France
 - Le projet de laminoir
 - Les principaux enjeux environnementaux et leur suivi
 - Le planning de construction



Questions Diverses